

## Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

**Rapporteur : M. Jacques-Henry BAUER, Vice-Président du SDIS**

<b>Présentation</b>	Statut :	Etablissement Public
	Date de création :	Départementalisé au 1 <sup>er</sup> janvier 2000
	Siège social :	10 Chemin de la Clairière 25042 Besançon Cedex
<b>Les instances</b>	Nom du Président :	Claude JEANNEROT
	Membres : (institutions)	Département du Doubs C.A.G.B. CAPM CC du Larmont Collège représentant les communes
	Représentants de la C.A.G.B. :	Titulaires : J-H Bauer, M. Poulet, M-O Crabbe-Diawara Suppléants : J-P Martin, E. Alauzet
<b>Le budget et les moyens</b>	Budget 2005 :	
	Fonctionnement :	31 770 000 €
	Investissement :	9 571 000 €
	Montant participation C.A.G.B. : Représentant (en %)	En fonctionnement : 6 864 009 € 22 % des contributions des collectivités membres du syndicat.
	Nombre de salariés (2004) :	Sapeurs Pompiers Professionnels : 363 Sapeurs Pompiers Volontaires : 2529 (dont 733 non intégrés) Personnels Administratifs Techniques Spécialisés : 78 + 1 Emploi Jeune

Objectifs 2005-2006

Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) a été arrêté en 2000. Il met en évidence les grands axes structurants les services d'incendie et de secours pour les années à venir.

Depuis, le SDIS s'est réorganisé (adoption par le CA du règlement opérationnel et du règlement de service) et a entamé une réflexion sur l'amélioration de la couverture territoriale.

Les objectifs attendus sont :

- l'élargissement de l'action du service en milieu rural avec la départementalisation des CPI
- l'amélioration de la couverture des agglomérations de Besançon et de Montbéliard permettant d'atteindre une couverture opérationnelle en milieu urbain de l'ordre de 10 minutes

Présentée en septembre 2004, la réflexion engagée par le SDIS porte sur deux hypothèses : une « bipolaire » à deux centres (casernes implantées au centre et à l'est) et une autre « tripolaire » à trois centres (casernes à l'ouest, au centre et à l'est).

L'hypothèse deux centres a été retenue, et deux groupes de travail composés de SPP et de SPV ont été mis en place.

Le Conseil d'Administration (CA) du SDIS du 23/09/2005 a été consacré à la réorganisation de la couverture des agglomérations de Besançon et Montbéliard.

Lors de ce CA, les élus ont évoqués :

- les règles de financement :
  - la CRC a fait des remarques sur le FDPTP
  - le programme de restructuration des casernes a beaucoup augmenté : de 33 M d'€ en 2004 à 57 M d'€ aujourd'hui
  - quel impact sur la contribution CAGB ?
- la nécessité de compléter la réflexion sur les agglomérations pour une réflexion sur l'ensemble du territoire départemental, secteur par secteur pour identifier les territoires où les objectifs du SDACR ne sont pas atteints
- l'hypothèse « bipolaire » :
  - les terrains d'implantation (2 casernes à Thise et la Grette) : qu'est ce qui est attendu de la CAGB ?

- des opérations d'urbanisme importantes pour la ville de Besançon en cas d'abandon du site Canot et de construction à la

	Activités :	Secours aux personnes
--	-------------	-----------------------

**M. Jacques-Henry BAUER, Vice-Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours a exposé au Conseil de Communauté les activités et les perspectives du SDIS pour les années à venir.**

Pour extrait conforme,

Le Président